



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DCPAJI_2024-0023

Objet : Marché n°24.010 Achat de tenues scolaires dans le cadre de l'expérimentation relative à la tenue vestimentaire commune dans les écoles.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTÉKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il a été initié début 2024 par le Gouvernement le lancement de l'expérimentation d'une tenue commune à tous les élèves auprès des collectivités territoriales, écoles et établissements volontaires ;

Considérant que la Ville de Tourcoing a à cœur de renforcer la cohésion et l'égalité entre les élèves ainsi que l'amélioration du climat scolaire dans ses écoles ;

Considérant, la volonté de la Ville d'expérimenter au sein de certaines de ses écoles communales, maternelles et primaires, le port de la tenue commune scolaire ;

Considérant que la mise en place de l'expérimentation a fait l'objet de consultations préalables auprès du public concerné et de discussions avec les Conseils des différentes écoles impliquées dans le projet ;

Considérant le besoin de la Ville de Tourcoing d'acquérir des tenues scolaires dans le cadre de l'expérimentation relative à la tenue vestimentaire commune dans les écoles ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de conclure un marché en vue de satisfaire ce besoin ;

Considérant que la société VERBAUDET a remis une offre économiquement plus avantageuse.

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°24.010 avec la société VERBAUDET et dont le SIRET est le 39755532701046 pour un montant maximum de 25.000 euros HT pour une durée d'un an en vue d'acquérir des tenues scolaires dans le cadre de l'expérimentation relative à la tenue vestimentaire commune dans les écoles.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/02/2024

Application agréée E-legalite.com

10_DE-050-215045900-20240020-2024_0023-0

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

26 FEV. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le : **26 FEV. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **26 FEV. 2024**

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/02/2024

Application agréée E-legalite.com

10_DE-053-215305303-20240226-2024_0028-0